

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 18 février 2021, à compter de 13 h 20, via Teams.

Dans le contexte de la COVID-19 et conformément à l'arrêté 2020-74 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 2 octobre 2020, cette séance s'est tenue sans la présence du public et enregistrée via Teams, pour diffusion ultérieure sur le site Internet de la CMQ. Les membres du conseil y ont pris part, délibérés et votés par tout moyen permettant de communiquer immédiatement entre eux.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Gilles Lehoullier, Lévis, vice-président du conseil (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le préfet Claude Lebel, MRC de La Jacques-Cartier (par vidéoconférence)
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec (par vidéoconférence)
- M. le préfet Harold Noël, MRC de l'Île-d'Orléans (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec (par vidéoconférence)

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative (par vidéoconférence)
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière (par vidéoconférence)

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

En l'absence du président de la CMQ, M. Gilles Lehoullier, vice-président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2021-09

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2021

Résolution n° C-2021-10

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2021.

Adoptée

Ressources humaines - Nomination à la direction de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité

Résolution n° C-2021-11

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- De nommer M. Antoine Verville à titre de directeur de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité durable de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et lui accorder un salaire correspondant à l'échelle salariale (2021) du personnel cadre classe 2 (109 678 \$ à 133 808 \$), ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi. Son entrée en fonction est prévue à la fin de l'été 2021, selon une date à convenir.
- D'approuver le contrat de travail entre la CMQ et M. Verville, et autoriser le président et la directrice générale et trésorière à le signer.

Référence : Rapport décisionnel du 18 février 2021

Responsable : Direction générale

Adoptée

Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle

Le *Rapport 2020 sur l'application du Règlement n° 2020-98 de la Communauté métropolitaine de Québec sur la gestion contractuelle*, daté du 2 février 2021 est déposé.

Règlement de contrôle intérimaire n° 2003-10 de la Communauté métropolitaine de Québec applicable aux zones agricoles de Québec et de Lévis - Amendement

Résolution n° C-2021-12

CONSIDÉRANT le Règlement n° 2003-10 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire n° 2003-10 de la Communauté métropolitaine de Québec applicable aux zones agricoles de Québec et Lévis »;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le Règlement n° 2003-10 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement visé par la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu d'adopter le « Règlement n° 2021-101 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 2003-10 de la Communauté métropolitaine de Québec applicable aux zones agricoles de Québec et Lévis ».

Référence : Rapport décisionnel du 18 février 2021
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Avis de conformité concernant un projet du ministère des Transports du Québec visant l'élargissement de l'autoroute Laurentienne (A-73) (projet n° 154-17-1820)

Résolution n° C-2021-13

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Claude Lebel, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis de conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement à l'égard du projet n° 154-17-1820 du ministère des Transports du Québec visant l'élargissement par l'ajout d'une voie à droite de la portion de l'autoroute Laurentienne (A-73) en direction Nord, située entre le boulevard Jean-Talon Ouest et la rue de la Faune;
- De transmettre au ministre des Transports du Québec et à la Ville de Québec une copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 18 février 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Adhésion de la CMQ au Portail commun de données ouvertes du Gouvernement du Québec

Résolution n° C-2021-14

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et la secrétaire corporative à signer l'annexe à l'entente concernant le Portail commun de données ouvertes conclue entre le Gouvernement du Québec et les municipalités afin de permettre l'adhésion de la CMQ à cette entente et la diffusion de données ouvertes de la CMQ sur ce Portail.

Référence : Rapport décisionnel du 18 février 2021
Responsable : Géomatique et technologies de l'information

Adoptée

Entente agroalimentaire 2020-2022 - Projet 4.2 - Consolider les activités du camp d'entraînement agricole de la région - Entente avec l'Université Laval pour la tenue du camp d'entraînement agricole 2021

Résolution n° C-2021-15

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer un protocole d'entente à intervenir avec l'Université Laval portant sur la mise en place et la tenue du Camp d'entraînement agricole 2021 de la Capitale-Nationale, pour un montant maximal de 100 000 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 18 février 2021
Certificat trésorerie : CT-2021-06
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée

Bordereau d'information

- A) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 novembre 2020
- B) 2021-02-05 – Lettre du MAMH - Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Aucune question écrite du public n'a été transmise avant la tenue de la séance, tel qu'autorisé conformément à l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2021-16

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 30.

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2021-09 à C-2021-16 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRETÉAIRE CORPORATIVE